

Rentrée 2025 (ACEN) : Campagne de mobilité sur postes enseignants et CPE

La note de service cadrant la campagne de mobilité devrait être publiée le jeudi 27 février

Une évolution est notable à compter de cette année : seront concerné·es par cette note de service non seulement les titulaires, les stagiaires et les ACEN-CDI (le bénéfice du CDI doit avoir été obtenu au plus tard le 1er janvier 2025) mais également **Les ACEN-CDD** (agent·es en poste au 1er janvier 2025 et bénéficiaires d'un contrat d'une durée minimale de 3 mois).

Seront publiées en annexe de cette note de service différentes listes de postes :

- Postes de titulaires en lycées agricoles publics, sur lesquels pourront candidater l'ensemble des agent·es concerné·es par cette note de service (titulaires et contractuel·les – CDI et CDD -)
- Postes de titulaires en lycées professionnels maritime, sur lesquels pourront candidater l'ensemble des agent·es titulaires
- Postes de titulaires en établissements d'enseignement supérieur agricole, sur lesquels pourront candidater l'ensemble des agent·es titulaires
- Postes de contractuel·les en lycée agricole public, sur lesquels seuls les contractuel·es du MASA – en CDI ou CDD – pourront candidater

A noter que la plateforme chargée de recueillir les candidatures ne sera pas paramétrée pour rendre impossible la candidature d'un·e agent·e titulaire sur un poste de contractuel·le.

Nous avons alerté les services du ministère sur les difficultés engendrées par cette impossibilité technique : cela aurait grandement amélioré la lisibilité et la transparence des candidatures. En tout état de cause, une telle candidature ne sera pas recevable et ne sera pas étudiée par le ministère.

Certain·es agent·es sont obligatoirement soumis à mobilité. Il peut s'agir d'agent·es ACEN en CDI ou de stagiaires :

- les agent·es en CDI concerné·es seront informé·es individuellement par le ministère au plus tard le 5 mars 2025
- les agent·es stagiaires concerné·es seront informé·es individuellement par le ministère le jour de publication de la note de service

Le dépôt des candidatures sera possible du **27 février au 18 mars** sur le téléportail [AGRIMOB-ENS](#)

Attention, ce téléportail est différent de celui chargé de recueillir les candidatures dans le cadre de la campagne de mobilité générale (AGRIMOB) qui devrait se dérouler en parallèle.

Par ailleurs, nous vous rappelons que nous mettons à votre disposition une [PLATEFORME](#) qui vous permettra d'être accompagné·e durant la totalité de la campagne

- consultation des listes de postes
- simulation de mon barème
- échanger avec mes élu·es paritaires
- solliciter mes élu·es paritaires pour qu'ils/elles alertent en mon nom les services du ministère (**demande à effectuer au plus tard le 28 mars**)